



Changement de domicile et retractation

Par evel, le 13/07/2010 à 08:42

bonjour

ma fille qui a bientôt 13 ans a fait une demande pour vivre désormais chez moi , j'ai lancé la procédure comme il se doit avec une avocate et nous attendions que le juge convoque ma fille pour être entendue comme elle en a fait le souhait. ma fille après discussion avec sa mère vient de se retracter . j'ai eue l'aide juridictionnelle totale accordée par le tribunal étant au rsa . es ce que mon avocate sera tout de même payée étant donné que le dossier était déposé au jaf on attendait juste le rendez vous au juge ??

merci de votre réponse cordialement